

Une première pour la poursuite pénale

Grande première à Neuchâtel ! 20 enquêteurs de la poursuite pénale recevront ce vendredi les premiers Certificate of Advanced Studies en investigation financière décernés en Suisse romande. 35 autres titres seront également remis en lutte contre la criminalité économique et pour la magistrature.

Vendredi 16 janvier 2009, l'Institut de lutte contre la criminalité économique (ILCE) et l'Ecole romande de la magistrature pénale (ERMP) décerneront, lors d'une cérémonie commune, 55 titres :

13 personnes recevront un Master of Advanced Studies (MAS) en lutte contre la criminalité économique ;

22 personnes recevront un Certificate of Advanced Studies (CAS) pour la magistrature ;

20 personnes recevront, pour la première fois, un Certificate of Advanced Studies (CAS) en investigation financière. Cette formation, réservée aux enquêteurs et enquêtrices de la poursuite pénale, se déroule sur 10 mois environ, et a pour but de leur donner les connaissances spécialisées indispensables à l'exercice de leur profession.

Lors de cette cérémonie, la neuchâteloise Joanne Scheibler présentera son travail de master qui a porté sur la mise en place novatrice d'un système de prévention, de surveillance et de contrôle permettant l'utilisation de l'informatique en milieu carcéral.

Les perspectives 2009

Depuis 2001, 107 spécialistes en lutte contre la criminalité économique ont été formés par l'Institut de lutte contre la criminalité économique (ILCE) rattaché à la HEG Arc. Depuis 2004, 126 magistrats et magistrates (essentiellement des procureur-e-s et des juges d'instruction) de Suisse romande, du Tessin et de la Confédération ont également été formés à Neuchâtel. Une bonne vingtaine de nouveaux participant-e-s constitueront la prochaine volée qui démarrera le 29 janvier prochain.

En 2009, tant l'ILCE que l'ERMP développeront leurs activités de formation: l'ILCE en proposant aux enquêteurs et enquêtrices de la francophonie un CAS en investigation numérique et l'ERMP en mettant sur pied les modules de formation permettant aux magistrats et magistrates de se former au nouveau Code de procédure pénale fédéral qui devrait entrer en vigueur en 2011.

Lieu et date: Le Château, Neuchâtel, Vendredi 16 janvier à 17h30

Personnes de contact :

- **Isabelle Augsburg-Bucheli**, doyenne de l'ILCE, tél. 032/ 930 20 35 (isabelle.augsburger@he-arc.ch)
- **Fabienne Schader**, secrétaire de l'ILCE, tél. 032 / 930 20 34 (fabienne.schader@he-arc.ch)

Le site Internet www.ilce.ch ou www.erm.ch donne de plus amples informations sur les activités de l'ILCE et de l'ERMP.